DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_148-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026_148

Objet : Convention de partenariat P.A.N.I.E.R.S entre Cœur de Flandre agglo et l'association Bio en Hauts-de-France - Financement 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-deux septembre deux mille-vingt-six.

Présents (75) :
Julie ADJOVI - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Yannick CORDONNIER - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Danielle MAMETZ - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Séverine VANPEENE (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIEN - Elise DORMION-ROUSSEZ - Bernard DENTENER - Jacques WYCKAERT - Brigitte SCHOONHEERE - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Sophie CAUDRON - Thierry VINCENT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Luc EVERAERE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Jean-Luc DEHUYSSER - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Anne VANPEENE - Christian BELLYNCK

Procurations (9) :
Luc VAN INGHELANDT à Luc EVERAERE - Serge SOODTS à Philippe GRIMBER - Béatrice FERLIN à Florence BRISBART - Guillaume GAMELIN à Valentin BELLEVAL - Pierre-Laurent VANDECAVEYE à Didier TIBERGHIEN - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Frédéric JUDE à Bérengère DELATTRE - Jean-François DEMON à Jean-Luc DEHUYSSER - Coralie DEVROEDE à Sandrine KEIGNAERT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 84

Secrétaire de séance : Eva SPRIET

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_148-DE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026_148

Objet : Convention de partenariat P.A.N.I.E.R.S entre Cœur de Flandre agglo et l'association Bio en Hauts-de-France - Financement 2026

Avec la volonté de (re)créer du lien entre l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire locale, notamment, entre producteurs/agriculteurs et consommateurs/citoyens, depuis août 2021, Cœur de Flandre agglo porte un Projet Alimentaire Territorial (PAT) reconnu par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Au cours de la phase d'émergence du PAT, l'intercommunalité a déployé des outils de diagnostic partagé dont une enquête sur les pratiques alimentaires.
Celle-ci a fait ressortir que la consommation des produits sous label de qualité était la dernière des motivations d'achats derrière le goût et la saisonnalité (notamment en raison de leurs prix).
Pour autant, de nombreuses études montrent les vertus de l'alimentation biologique sur la santé humaine, sur l'environnement ou encore sur le climat.

Au regard de ces constats, Cœur de Flandre agglo a identifié un enjeu d'accessibilité à une alimentation saine, locale et de qualité pour toutes et tous. Ainsi, l'agglomération a inscrit dans le plan d'actions (2024-2029) de son PAT un objectif stratégique qui vise à favoriser le « bien manger » en encourageant l'approvisionnement local et de qualité durable.

Depuis 2025, Cœur de Flandre agglo déploie, en partenariat avec l'association Bio en Hauts-de-France, le dispositif P.A.N.I.E.R.S (Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Écologique, Régionale et Solidaire), dans cinq communes.
Les premiers résultats encourageants ont conforté l'agglomération dans sa volonté d'étendre le dispositif le plus largement possible, à l'ensemble du territoire.
Ainsi, l'EPCI souhaite renouveler ce partenariat, pour la saison 2026-2027, avec l'association Bio en Hauts-de-France, coordinatrice régionale du dispositif.

Le dispositif P.A.N.I.E.R.S. permet d'accompagner les personnes en situation de précarité dans leur changement de pratiques alimentaires à travers l'animation d'ateliers (cuisine,visite de ferme...). L'objectif est de favoriser le lien social, la découverte de l'offre locale, l'implication des usagers dans une dynamique de développement durable en leur proposant une livraison de paniers biologiques locaux et de saison à un tarif accessible.

L'action s'adresse aux personnes en situation de précarité économique résidant sur le territoire, notamment les foyers ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 200 € permettant ainsi d'inclure les personnes allocataires des aides sociales mais aussi les travailleurs pauvres et les retraités.

Pour la mise en œuvre de ce dispositif, les communes et leurs CCAS seront sollicités pour faire le lien avec le public cible. Les paniers seront composés principalement de fruits & légumes puis parfois complétés par des produits laitiers, pains ou encore tisanes, etc. tous produits en Cœur de Flandre. Le cas échéant, ils seront distribués, par des producteurs installés en agriculture biologique, au plus proche de la commune volontaire pour proposer le dispositif à ses habitants.

La subvention à Bio en Hauts-de-France s'élève à 13 783 €. Elle comprend la participation au montage du projet, l'animation d'ateliers pour chaque structure ainsi que la prise en charge de paniers de produits du territoire issus de l'agriculture biologique à hauteur de 50 %. Les 50 % restant sont pris en charge par le bénéficiaire.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_148-DE

Cœur de Flandre est soutenue financièrement dans cette action par la Mutuelle Sociale Agricole à hauteur de 2 500 € et par la DRAAF Hauts-de-France au titre de la labellisation de niveau 2 de son PAT, à hauteur de 70 %.

Le démarrage du projet est prévu à compter d'octobre 2026 et mis en œuvre jusqu'au 31 décembre 2027.

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu les délibérations du Conseil communautaires n°2021/023 du 16 mars 2021, n°2024/042 du 2 avril 2024 et n°2024/167 du 12 novembre 2024 portant sur la labellisation du Projet Alimentaire Territorial et son financement prévisionnel ;

Vu la délibération du Conseil communautaires n°2025/054 du 20 mai 2025, relative à la convention financière de partenariat P.A.N.I.E.R.S entre Cœur de Flandre agglo et l'association Bio en Hauts-de-France pour l'année 2025 ;

Considérant l'action inscrite au projet du Plan Climat-Air-Energie Territorial de Cœur de Flandre agglo, action n°34, afin de mettre en œuvre un projet alimentaire territorial ;

Considérant l'ambition de l'intercommunalité de s'engager dans les transitions agricole, alimentaire et écologique ;

Considérant la volonté d'accompagner l'ensemble des acteurs du système alimentaire dans la relocalisation de l'agriculture et l'alimentation ;

Considérant la volonté de « Rendre accessible, à tous et à toutes, une alimentation saine, locale et de qualité », comme l'un des trois axes stratégiques du plan d'actions du PAT de Cœur de Flandre agglo ;

Considérant que l'intercommunalité a été lauréate de l'appel à projet « soutien à la structuration des PAT 2 » en novembre 2024 ;

Considérant que 2025, première année d'expérimentation du dispositif, est encourageante pour déployer largement le dispositif P.A.N.I.E.R.S sur l'ensemble du territoire ;

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_148-DE

Il vous est proposé :

- de soutenir l'association Bio en Hauts-de-France pour le déploiement du dispositif P.A.N.I.E.R.S, selon les modalités fixées par la convention annexée à la présente délibération,
- de fixer la subvention de Cœur de Flandre agglo à 13 783 €,
- de verser 50 % de la participation au démarrage du projet et le solde à sa clôture,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote :

Pour : 84
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 29 septembre 2026,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,

Eva SPRIET

Le Président,

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE
REPUBLIQUE FRANÇAISE